



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET FONCTIONNEMENT DES SÉJOURS-JEUNES



### ■ VOYAGE & TRANSPORTS

Le voyage s'effectue en Ferry au départ du port de Toulon (ou de Nice). Une option pré-acheminement en train est prévue à partir de la Gare de Valence-TGV (en ligne directe à partir de nombreuses villes de France), afin d'accompagner le jeune jusqu'au port, point de rendez-vous du groupe. Un supplément de 85 euros par enfant (comprenant le billet Valence-Toulon) est à prévoir. Si le jeune voyage seul jusqu'à Toulon ou Nice, il pourra, sur demande, être pris en charge à son arrivée à la Gare, ou à l'Aéroport de Marseille, Toulon-TLN, ou Nice, prévoir un supplément de 20 euros. Pour ces deux options, vous devez nous contacter, au plus tard, un mois avant le départ, afin de garantir la faisabilité de l'accompagnement.

A son arrivée à Porto Torres en Sardaigne, le groupe se rendra en train jusqu'à Oristano, puis sur place les déplacements seront effectués en navettes privées 9 places et occasionnellement en transports en commun. Les temps de trajets pour se rendre aux activités sont limités au maximum à 20 minutes. Nos conducteurs sont obligatoirement âgés de 21 ans minimum et titulaires du permis B depuis plus de deux ans.

### ■ EQUIPE D'ENCADREMENT

Notre équipe d'animateurs Naturel-Séjours prend en charge les jeunes depuis le point de rendez-vous au Port et les accompagne tout au long de leur séjour, en assurant leur sécurité, en encadrant les transports, en s'occupant de l'animation, tout en garantissant le bon déroulement de la vie de groupe.

Conformément à notre Charte, qui dépasse les exigences de la norme européenne en la matière, l'encadrement sera systématiquement assuré par un animateur Bafa pour huit jeunes maximum. De plus, lors de chaque activité thématique du séjour, le jeune bénéficiera, en plus de celui des animateurs, de l'encadrement des moniteurs professionnels de la discipline pratiquée.

L'équipe d'encadrement Naturel-Séjours est composée d'animateurs spécialisés en fonction des thématiques des séjours (plusieurs d'entre eux sont titulaires du PSC1) et d'un Directeur BAFD, à la disposition des jeunes pendant tout le séjour. Plus qu'un voyage, votre enfant vivra une véritable expérience en mode bio, enrichie de notre solide expertise en organisation, en suivi pédagogique et en promotion d'une alimentation saine.

### ■ RESTAURATION NATUREL-SÉJOURS

Elevée au rang «d'élément constitutif de la qualité du séjour», la qualité de l'alimentation des séjournants est une des caractéristique du concept de Naturel-Séjours (voir notre Charte). Les repas sont préparés sur place dans des conditions professionnelles par notre Cheffe bio et son second (voir rubrique 'Qui nous sommes'), à base de produits frais naturels ou bio, locaux et de saison. Les menus quotidiens proposés comporteront sur demande une formule végétarienne et une réponse adaptée sera apportée par la Cheffe à toute intolérance alimentaire préalablement signalée. Le service des repas est géré par l'équipe de cuisine. La participation des jeunes à la préparation est proposée ponctuellement, mais n'est pas obligatoire, seuls la mise du couvert, la débarrasse et le nettoyage des tables sont effectués par les jeunes à tour de rôle. Les jours de départ et d'arrivée, ou lors d'une sortie spécifique, le repas peut être pris dans un restaurant local, ou dans un fast food typique.

### ■ HÉBERGEMENT EN MODE BIO

Conformément à notre Charte, le site d'hébergement est situé dans une zone naturelle protégée (Le golfe du Sinis) et offre un cadre et des paysages magnifiques. L'hébergement est adapté à la saison et fonctionne en termes d'entretien et d'hygiène en mode 100% bio.

- En période estivale un campement est installé au Camping Isaruttas (Cabras), avec un lieu de vie et un réfectoire installés sous marabouts. Une tente individuelle avec tapis de sol est mise à la disposition de chaque jeune, qui devra veiller à l'entretien de son espace. Les éléments de couchage, drap, oreiller... doivent être apportés par le séjournant.

- En période d'inter-saison (Pâques et Toussaint), Naturel-Séjours prend ses quartiers dans un gîte de groupe. Les jeunes disposent alors d'un lit dans une chambre non-mixte, ou le couchage est généralement fourni.

### ■ RYTHME & HORAIRES

Le planning est conçu de façon adaptée en fonction des saisons et des activités thématiques proposées. Le rythme local influence également l'organisation des séjours.

Généralement les activités se déroulent le matin de 10h à 13h et l'après midi de 15h à 18h. Le petit-déjeuner est mis à disposition des jeunes à partir de 8h30 jusqu'à 9h30, afin de respecter le rythme de chacun. Le repas du soir est servi à 20h et le coucher, sauf soirées spéciales, s'effectue au plus tard à 23h, avec silence exigé après cet horaire.

### ■ SUIVI SANITAIRE

Le suivi de la santé est assurée par un assistant sanitaire diplômé du PSC1, ou équivalent. L'assistant sanitaire est chargé d'assurer une permanence quotidienne et il prend connaissance des informations sanitaires relatives à chaque jeune avant le début du séjour. Il est chargé de gérer le soin des petits maux sans gravité ne nécessitant pas l'administration de médicament, à l'aide d'une trousse à pharmacie bio. Tous les soins sont notifiés sur un registre. Il veille aussi à la distribution en temps et en heure des éventuels traitements médicaux. En début de séjour les médicaments sont récupérés et stockés sous clé. ATTENTION, l'assistant sanitaire n'étant pas autorisé à administrer un médicament sans ordonnance médicale, il est donc essentiel que celle-ci soit fournie avec les médicaments. En cas de visite chez le médecin pendant le séjour, Naturel-Séjours avance les frais médicaux/pharmaceutiques. Une facture récapitulative des frais engagés est alors envoyée à la famille, accompagnée de la photocopie des feuilles de soins. Les originaux sont envoyés dès réception du remboursement par la famille.

### ■ COMMUNICATION

Envoi d'un sms à tous les parents pour informer de la bonne arrivée à Porto Torres, ainsi qu'à l'arrivée sur le site d'hébergement. L'usage du téléphone portable est toléré sur le séjour, leur usage étant limité au temps libres, hors repas, activités, veillées. Les parents ont la possibilité de joindre leur enfant sur un numéro réservé, lors de créneau définis (repas du soir). En cas d'urgence le Directeur est joignable en permanence sur son portable (06.61.28.95.22) pendant toute la durée du séjour. Des informations régulières en lien avec la vie du groupe seront publiées au sein du groupe Facebook lié au séjour.

### ■ VIE COLLECTIVE ET MOTIFS DE RENVOI

Pour garantir le bon déroulement de nos séjours, nous avons édicté des règles auxquelles il est impossible de déroger. Le non-respect de ces règles entraînant nécessairement des sanctions, lesquelles pourront varier selon la gravité des faits : allant du Rappel à l'ordre oral avec avertissement écrit aux parents, au rapatriement, voir au dépôt de plainte pour faits graves, du type agression, diffusion de photos ou de vidéos dégradantes sur les réseaux sociaux, etc... l'intégralité des frais relatifs au rapatriement étant dans ce cas entièrement à la charge de la famille. Nous rappelons que la diffusion sur les réseaux sociaux de photos ou de vidéos sans l'accord préalable des personnes concernées est interdite. En cas de manquement, le jeune encourt des poursuites judiciaires.

Par ailleurs, tout comportement incompatible avec la vie en collectivité (violence verbale ou physique, vol ou dégradation...), ne pourra être toléré lors de nos séjours.

#### USAGES ET PRATIQUES PENDANT LES SÉJOURS

- Cigarettes et cigarettes électroniques : la loi interdit l'achat des cigarettes aux mineurs, mais n'en interdit nullement la consommation, par conséquent sur nos séjours, la consommation de tabac, ou l'utilisation de cigarette électronique est interdite pour les mineurs n'ayant pas d'autorisation parentale et dans tous les cas pour les jeunes de moins de 14 ans.

De plus, la consommation est strictement limitée à certaines tranches horaires et dans un espace clairement défini, situé à l'écart des non-fumeurs. Les mêmes règles sont appliquées par l'équipe d'encadrement.

- Drogues : la consommation, ou possession de drogues est interdite sur tous nos séjours. En cas de transgression, les autorités compétentes, peuvent être averties.

